

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,  
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans  
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui  
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,*

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à  
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,  
ainsi que la préservation de sa communauté  
de ce que le Prophète craint pour elle.*

## **Khoutbah n°879**

Discours du vendredi 29 juillet 2016  
correspondant au 24 *Chawwal* 1437 de l'Hégire

# ***Le Jour du jugement***

Mes frères de foi,

La louange est à Allah, nous Le louons, nous demandons Son pardon et nous nous repentons à Lui, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions. Nous demandons à Allah de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises actions. Celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé, qu'Il n'a pas de ressemblant ni de semblable, ni d'équivalent ni d'égal.

Et je témoigne que notre Maître, notre bien-aimé, notre éminent guide, la cause de notre joie, notre Maître Mouhammad est Son esclave et Son messager, Son bien-aimé et celui qu'Il a élu, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les gens, guide annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtement. Il a parfaitement transmis le message, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, il a donné le conseil à la communauté et a fourni son effort, un véritable effort, dans la voie que Allah agrée. Que Dieu le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué chacun de Ses prophètes. Ô Allah, honore et élève davantage en degrés notre Maître Mouhammad ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs.

Esclaves de Allah, je me recommande à moi-même ainsi qu'à vous, de faire preuve de piété à l'égard de Allah Al-^Aliyy Al-^Adhim, Celui Qui dit dans le *Qur'an*:

﴿وَأَنَّ السَّاعَةَ آتِيَةٌ لَا رَيْبَ فِيهَا وَأَنَّ اللَّهَ يَبْعَثُ مَنْ فِي الْقُبُورِ﴾

[sourat Al-Hajj] (wa'anna s-sq^ata 'atīyatoun la rayba fiḥa wa'anna l-Laha yab^athou man fi l-qoubour) ce qui signifie : « **Et que le Jour du jugement va arriver sans aucun doute et que Allah ressuscite ceux qui sont dans les tombes.** »

Al-Hakim a rapporté du *hadith* de ^Abdou l-Lah Ibnī ^Oumar d'après le Prophète ﷺ (salla l-Lahou ^alayhi wasallam) que Allah l'honore et l'élève davantage en degré et qu'Il l'apaise quant au sort de sa communauté, qu'il a dit :

((مَنْ أَحَبَّ أَنْ يَنْظُرَ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ فَلْيَقْرَأْ إِذَا الشَّمْسُ كُوِّرَتْ))

(man 'ahabba 'an yandhouira 'ila yawmi l-qiyamati falyaagra' 'idha ch-chamsou kouwwirat) ce qui signifie : « **Celui qui aime savoir comment sera le Jour du jugement, qu'il récite donc 'idha ch-chamsou kouwwirat.** » ('a^oudhou bil-Lahi mina ch-chaytani r-rajim) je demande à Allah qu'Il me préserve du *chaytan* maudit, (bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim) Je commence en citant le nom de Allah Ar-Rahman Ar-Rahim :

﴿ إِذَا الشَّمْسُ كُوِّرَتْ ۝ وَإِذَا النُّجُومُ انْكَدَرَتْ ۝ وَإِذَا الْجِبَالُ سُيِّرَتْ ۝ وَإِذَا الْعِشَارُ عُطِّلَتْ ۝ وَإِذَا الْوُحُوشُ حُشِرَتْ ۝ وَإِذَا الْبِحَارُ سُجِّرَتْ ۝ وَإِذَا النُّفُوسُ زُوِّجَتْ ۝ وَإِذَا الْمَوْءُودَةُ سُيِلَتْ ۝ بِأَيِّ ذَنْبٍ قُتِلَتْ ۝ ﴾

[sourat At-Takwir / 1 à 9] ('idha ch-chamsou kouwwirat wa'idha n-noujoumou nkadarat wa'idha l-jibalou souyyirat wa'idha l-icharou ^outtilat wa'idha l-wouhouchou houchirat wa'idha l-biharou soujjirat wa'idha n-noufoucou zouwwijat wa'idha l-maw'oudatou sou'ilat bi'ayyi dhanbin qoutilat)

C'est-à-dire : lorsque le soleil sera plié sur lui-même, une partie sur une autre puis jeté de sorte que sa lumière s'éteindra ; lorsque les étoiles seront dispersées et tomberont du ciel ; lorsque les montagnes seront arrachées de terre qui sera elle-même aplanie tout comme lorsqu'elle a été créée la première fois, sans montagne et sans vallée ; lorsque les chamelles pleines seront laissées sans berger et sans personne qui les traie en raison des difficultés du Jour dernier ; lorsque les animaux seront ressuscités et seront rassemblés après la résurrection pour qu'ils tirent vengeance les uns des autres, puis redeviendront poussière ceci par manifestation de la parfaite justice de Dieu, puisque les animaux ne sont pas responsables ; lorsque les océans seront mis à feu et brûleront en flammes, lorsque les âmes seront associées à leurs semblables, c'est-à-dire les vertueux avec les vertueux au Paradis et les pervers avec les pervers en enfer, et lorsque sera interrogée la petite fille qui a été enterrée vivante. C'était une pratique courante dans la *jahiliyyah*, lorsque l'épouse d'un homme donnait naissance à une fille, il l'enterrait souvent vivante, soit par crainte qu'elle soit capturée et réduite à l'esclavage par d'autres tribus lors d'une attaque, soit par crainte de la pauvreté. Lorsque cette petite fille enterrée vivante, sera interrogée pour quel péché elle a été enterrée vivante, cette question étant un blâme pour celui qui l'a enterrée, elle répondra : sans aucun péché ; lorsque les livrets des œuvres seront étalés, c'est-à-dire ces livres sur lesquels les anges ont inscrit ce que les gens ont fait comme bien et comme mal, lorsqu'ils seront étalés au Jour du jugement pour que chacun puisse lire ce qu'il y a dans son livre.

Ibnou Hibban a rapporté que le Messager de Allah ﷺ a dit :

(( يُدْعَى أَحَدُهُمْ فَيُعْطَى كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ وَيُمَدُّ لَهُ فِي جِسْمِهِ سِتُّونَ ذِرَاعًا وَيُبَيِّضُ وَجْهَهُ وَيُجْعَلُ عَلَى رَأْسِهِ تَاجٌ مِنْ لَوْلُؤٍ يَتَلَأَلُ )) قَالَ "فَيَنْطَلِقُ إِلَى أَصْحَابِهِ فَيَرَوْنَهُ مِنْ بَعِيدٍ فَيَقُولُونَ اللَّهُمَّ بَارِكْ لَنَا فِي هَذَا حَتَّى يَأْتِيَهُمْ فَيَقُولَ أَبْشِرُوا فَإِنَّ لِكُلِّ رَجُلٍ مِنْكُمْ مِثْلَ هَذَا ))

(youd^a 'ahadouhoum fayou^ta kitabahou biyaminihi wayoumaddou lahou fi jismihî sittouna dhira^an wayoubayyadou wajhouhou wayouj^alou ^ala ra'sihî tajoun min lou'lou'in yatala'la'ou fayantaliqou 'ila 'ashabihî fayarawnahou min ba'idin fayaqoulouna Allahoumma barik lana fi hadha hatta ya'tiyahoum fayaqoula 'abchirou fa'inna likoulli rajoulin minkoum mithla hadha) ce qui signifie : « *L'un d'entre eux sera appelé et recevra son livre avec la main droite, sa taille sera agrandie pour atteindre soixante coudées, son visage sera illuminé et il sera mis sur sa tête une couronne de perles scintillantes. Puis il a dit : Et il repartira vers ses amis qui le verront de loin et ils diront : « Ô Allah, fais qu'il soit béni » jusqu'à ce qu'il arrive auprès d'eux, il leur dira : « Je vous annonce la bonne nouvelle pour chacun d'entre vous, vous aurez la même chose.* »

Allah ta^ala dit :

﴿ فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ فَيَقُولُ هَآؤُمُ اقْرَءُوا كِتَابِيَهٗ ﴾

[sourat Al-Haqqah / 19] (fa'amma man 'outiya kitabahou biyaminihi fayaqoulou ha'oumou gra'ou kitabiyah) ce qui signifie : « **Quant à celui qui aura reçu son livre de la main droite, il dira, heureux, voici : lisez donc mon livre.** »

Recevoir son livre de la main droite, chers frères de foi, est une preuve de la sauvegarde. Lorsque le croyant saura qu'il fait partie des sauvés, il connaîtra une joie extrême en recevant son livre de la main droite et il le montrera aux autres pour qu'ils soient heureux pour lui.

Ô Allah, fais que nous soyons de ceux qui seront sauvés ce Jour-là, ô Toi le Seigneur des mondes.

Celui qui recevra son livre de la main droite, aura une vie satisfaisante et paisible, puisqu'il aura la récompense et sera préservé du châtement.

Quant à ceux qui font partie des perdants, ceux qui iront à leur perte au Jour dernier, leur état est tel que notre Seigneur ^azza wajall le dit dans Son Livre honoré :

﴿ وَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِشِمَالِهِ فَيَقُولُ يَا لَيْتَنِي لَمْ أُوتَ كِتَابِيَهٗ ۖ وَلَمْ أَدْرِ مَا حِسَابِيَهٗ ۖ يَا لَيْتَهَا كَانَتِ الْقَاضِيَةَ ۖ مَا أَغْنَىٰ عَنِّي مَالِيَهٗ ۖ هَلَكَ عَنِّي سُلْطَانِيَهٗ ۖ خُدُوهُ فَعُلُوهُ ۖ ثُمَّ الْجَحِيمَ صَلُّوهُ ۖ ثُمَّ فِي سِلْسِلَةٍ ذَرْعُهَا سَبْعُونَ ذِرَاعًا فَاسْلُكُوهُ ۚ إِنَّهُ كَانَ لَا يُؤْمِنُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ ۚ ﴾

[sourat Al-Haqqah] (wa'amma man 'outiya kitabahou bichimalihî fayaqoulou ya laytani lam 'outa kitabiyah walam 'adri ma hiçabiyah ya laytaha kanati l-qadiyah ma 'aghna^anni maliyah halaka^anni soultaniyah khoudhouhou faghoullouh thoumma l-jahima sallouh thoumma fi silsilatin dhar^ouha sab^ouna dhira^an fasloukouh 'innahou kana la you'minou bil-Lahi l-^Adhim)

Chers frères de foi, celui qui recevra le livre de ses œuvres par sa main gauche aura une fin malheureuse. Il trouvera la mauvaise conséquence qui lui sera dévoilée. Il souhaitera ne pas avoir reçu son livre en raison de ses actes laids qu'il y trouvera. Il souhaitera que *Allah* ne l'ait jamais ressuscité pour l'interroger. Il dira (*ya laytaha kanati l-qadiyah*). *Al-Boukhariyy* a dit :

(القاضيَّة الموتة الأولى التي مُتَّها لم أُحيَ بعدها)

« (*al-qadiyah*), c'est la première mort que j'ai subie, j'aurai tant aimé ne pas être ressuscité après elle »

(*ma 'aghna ^anni maliyah halaka ^anni soultaniyah*) son argent qu'il possédait dans ce bas monde ne repousse nullement de lui le châtement de *Allah*. Il perdra son pouvoir c'est-à-dire sa force et son autorité qu'il avait dans le bas monde.

(*khoudhouhou faghoulouh thoumma l-jahima sallouh thoumma fi silsilatin dhar^ouha sab^ouna dhira^an fasloukouh*) c'est-à-dire : prenez-le, rassemblez ses mains à son cou en l'attachant avec des chaînes, faites-le entrer et plongez-le dans le feu de l'enfer.

(*thoumma fi silsilatin dhar^ouha sab^ouna dhira^an fasloukouh*) il a été dit qu'une chaîne très longue de soixante-dix coudées de long entrera par sa bouche et ressortira par son anus.

Ô *Allah*, préserve-nous de Ton châtement, ô Toi le Seigneur des mondes.

Quelle est la raison du châtement pour le mécréant ? (*'innahou kana la you'minou bil-Lahi l-^Adhim*). Ainsi, c'est la mécréance qui lui fait mériter le châtement, c'est-à-dire à celui qui meurt en en étant chargé ; bien plus, elle lui fait mériter le châtement éternel qui n'aura pas de fin.

*Allah ta^ala* dit :

﴿ إِنَّ اللَّهَ لَعَنَ الْكَافِرِينَ وَأَعَدَّ لَهُمْ سَعِيرًا ﴿٦٤﴾ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا لَّا يَجِدُونَ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿٦٥﴾ يَوْمَ تُقَلَّبُ وُجُوهُهُمْ فِي النَّارِ يَقُولُونَ يَا لَيْتَنَّا أَطَعْنَا اللَّهَ وَأَطَعْنَا الرَّسُولَ ﴿٦٦﴾ ﴾

[*sourat Al-'Ahzab / 64 à 66*] (*'inna l-Laha la^ana l-kafirina wa^a^adda lahoun sa^ira khalidina fiha ^abada la yajidouna waliyyan wala nasira yawma touqallabou woujouhouhoum fi n-nari yaqoulouna ya laytana ^ata^na l-Laha wa^ata^na r-raçoula*)

Que le mécréant soit né de deux parents mécréants, ou né d'un père musulman puis qu'il ait apostasié en raison d'une croyance contraire à l'Islam, comme s'il a cru que Dieu serait un corps ou qu'Il serait dans le ciel ou assis sur le Trône ou qu'Il serait partout diffus, ou qu'il ait apostasié par un acte de mécréance comme s'il a piétiné le *Mous-haf* tout en sachant que ce qu'il piétinait était le *Mous-haf*, ou s'il l'a jeté dans les ordures tout en sachant que ce qu'il a jeté c'est le *Mous-haf*, que Dieu nous en préserve, ou encore qu'il ait apostasié par une parole de mécréance, comme s'il a insulté le Seigneur des mondes sous l'effet de la colère ou qu'il a dit : « la sœur de ton Dieu », ou qu'il s'est moqué de la religion, comme cela arrive à certains impudents quand ils font ce qu'ils appellent des blagues de nos jours, et qu'ils portent atteinte à la religion pour faire rire les gens selon leur prétention. Ils sortent de l'Islam pour tomber dans la mécréance et l'égarement, sans même s'en apercevoir ; Et il se peut qu'ils ne reviennent pas

à l'islam parce qu'ils pensent qu'ils sont encore musulmans. Tout cela à cause de leur éloignement des assemblées de science de la religion, leur immersion profonde dans ce bas monde, dans ses plaisirs et ses désirs. Ils demeurent ainsi sur la mécréance jusqu'à ce que leur âme leur soit retirée, en étant toujours sur cet état, que Dieu nous en préserve. Ils seront dans le châtement de l'enfer dans lequel ils resteront éternellement.

Mousslim a rapporté dans le *hadith* *goudsiyy* que, pour horrifier les gens de l'enfer au sujet de son châtement, *Allah tabaraka wata^ala* dit :

(( لَوْ كَانَتْ لَكَ الدُّنْيَا وَمَا فِيهَا أَكُنْتَ مُفْتَدِيًّا بِهَا ؟ ))

(*law kanat laka d-dounya wama fiha 'akounta mouftadiyan biha*) ce qui signifie : « **Si tu avais possédé le bas monde et ce qu'il comporte, est-ce que tu les aurais donnés en rançon pour échapper à ce que tu subis ?** » Le mécréant répondra "oui !" Puis Allah dira :

(( قَدْ أَمَرْتُكَ بِأَهْوَنَ مِنْ هَذَا وَأَنْتَ فِي صُلْبِ آدَمَ أَنْ لَا تُشْرِكَ إِلَّا الشِّرْكَ ))

(*qad 'amartouka bi'ahwana min hadha wa'anta fi sulbi 'Adama 'an la touchrika fa'abayta 'il-la ch-chirka*) ce qui signifie : « **Je t'avais pourtant ordonné plus facile que cela alors que tu étais encore dans le dos de 'Adam, c'est que Tu n'adores rien d'autre que Moi, mais tu t'y es refusé pour commettre la mécréance.** » Fin de citation

Ô Allah, Toi Qui fait changer les cœurs, fais que nos cœurs persévèrent sur la religion que Tu agrées, fais-nous sortir de ce bas monde sur la foi complète, préserve-nous de Ton châtement le Jour où Tu ressusciteras Tes esclaves, ô Toi le Seigneur des mondes, par Ta miséricorde, ô Toi le plus miséricordieux des miséricordieux.

Ayant tenu mes propos, je demande que Allah me pardonne, ainsi qu'à vous-même.



*Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :*

<b>Paris</b>	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
<b>Ile de France</b>	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	413 avenue Jean Jaurès 77190 Dammarie les lys	09 52 32 70 95
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
<b>Alès</b>	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
<b>Avignon</b>	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
<b>Bordeaux</b>	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
<b>Lille</b>	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
<b>Lyon</b>	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
<b>Marseille</b>	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
<b>Montpellier</b>	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
<b>Nancy</b>	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
<b>Narbonne</b>	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
<b>Nice</b>	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
<b>Nîmes</b>	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
<b>Rennes</b>	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
<b>St-Dizier</b>	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
<b>St-Etienne</b>	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
<b>Strasbourg</b>	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
<b>Toulouse</b>	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
<b>Valenciennes</b>	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
<b>Vienne</b>	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93